

*Textes intégraux ou complémentaires*

Dossier thématique : « **CHASSE ET TRAPPE : UNE PASSION** »

## SOMMAIRE

Articles	Pages
<i>La chasse et la trappe : tradition et passion</i> Par Jean-Marie Fallu	1-6
<i>La chasse et le piégeage : des activités importantes pour la région</i> Par Martin Dorais	7-10



### La chasse et la trappe : tradition et passion

En Gaspésie, la chasse et la trappe sont d'anciennes coutumes qui remontent aux premiers Gaspésiens, les Mi'gmaq, qui transmettent leurs savoir-faire aux Euro-Gaspésiens. De la trappe découle le commerce des fourrures, l'activité économique prépondérante au régime français. Graduellement, la pratique de la chasse et de la trappe s'implante et évolue. De génération en génération, on chasse pour subvenir aux besoins alimentaires de la famille. On en fera ensuite un loisir, devenu pour plusieurs une passion voire une religion.

◆ **Jean-Marie Fallu,**  
rédacteur en chef

*« Nos Sauvages (Gaspéfiens) n'ont pas d'employ plus honorable que la chaffe, après la guerre. »*  
- Chrestien Le Clercq, 1691<sup>1</sup>.

Si en Europe, la chasse est un privilège réservé à certaines classes, ici l'Européen, devenu coureur des bois, en fera un mode de vie, un symbole de liberté. Le Gaspésien sera d'abord chasseur par nécessité. Apparentée à la guerre et exigeant de la force et de la robustesse, la chasse sera longtemps l'affaire des hommes de qui dépend la survie alimentaire des familles.

**Chez les Mi'gmaq, un mode de vie et de survie**

Le premier échange commercial documenté entre les Européens et les autochtones du Québec a lieu le 6 juillet 1534 au banc de Paspébiac. Des Mi'gmaq viennent présenter des peaux de fourrure à l'explorateur Jacques Cartier. « il sauterent et dessandirent à terre ung grant nombre de gens quelx fessoient ung grant bruict et nous fessoient plusieurs signes que nous allissions à terre nous montrant des peaulx sur des bastons ». Le lendemain, ils refont le même cérémonial à Port-Daniel : « ilz estoit venuz pour traficquer avecques nous. Et nous montrèrent des peaulx de peu de valeur de quoy ils s'acoulstrent<sup>2</sup>. » Ils procèdent de la même manière le 9 juillet à la pointe Tracadèche (Carleton) avec des peaux de loup-marin.

Les Mi'gmaq chassent tant pour se vêtir que pour se nourrir. En 1691, le père LeClercq atteste de ces usages : « avant l'établissement des Français dans ce nouveau Monde, il ne fe couvroient que de peaux d'ornac, de castors, de martes & de loups marins, dont font encore à prefent vêtus plufieurs de ces Peuples<sup>3</sup>. » Ils se nourrissent, précise-t-il, surtout de viande d'ornac, mais aussi de castor, de loup-marin, de porc-épic, de perdrix, d'outarde, de sarcelles, de canards et de bécasses.

À partir des observations du père Le Clercq<sup>4</sup>, on sait que ces premiers Gaspésiens préfèrent l'hiver pour chasser l'ornac qu'ils approchent plus facilement grâce à leurs raquettes. À l'automne, à la période du rut, pour attraper l'ornac mâle, le Mi'gmaq « contrefait le cri de la femelle ». On apprécie le castor pour sa peau à la base du commerce avec les Français, mais aussi pour sa chair délicate semblable à celle du mouton et pour les rognons utilisés « pour foulager les femmes en couche ».

Peu d'information est disponible sur la chasse au régime français. Par ailleurs, les vestiges ostéologiques prélevés lors de fouilles archéologiques au site du bourg de Pabos révèlent que les pêcheurs mangent beaucoup de viande de gibier car les espèces domestiques ne représentent que 13 % des vestiges trouvés. La viande d'ornac est la plus populaire<sup>5</sup>.

### **La chasse, une ancienne coutume**

La chasse est une ancienne coutume chez le Gaspésien, habitué de longue date à ne devoir compter que sur ses propres moyens pour survivre. Comme le Mi'gmaq, il chasse et trappe la plupart des espèces de gibier. Il chasse le caribou, l'ornac, le chevreuil, le lièvre, la perdrix, le canard et l'outarde. Il trappe et piège le castor, l'ours noir, le renard, la martre, le rat musqué, le loup-cervier ou lynx, le pécan, la loutre, le vison, la belette et le lièvre.

Lors de longues expéditions en forêt, il arrive qu'il mange du porc-épic. « Nous avons attrapé un porc-épic qui pesait au moins 20 lbs. Après nous être campés pour la nuit, on l'a fait cuir, et avant d'arriver à l'autre campement, il avait été mangé ainsi que la ration ordinaire de provisions [...]»<sup>6</sup>.

En visite à Grande-Rivière, en 1836, l'abbé J.B-A. Ferland constate que « dans ce lieu tous les hommes sont chasseurs ». Il note que chez son hôte, Baptiste Couture-Bellerive, « trois lourds et forts fusils ornent sa grande chambre; ils ont sept pieds de longueur, et c'est, nous dit-il, la taille ordinaire des fusils dans ces parages. » L'été, ils chassent les « gibiers noirs » et l'automne les canards et les outardes. L'abbé Ferland observe que le fait de chasser le dimanche leur attire des malédictions. « Beaucoup de mains dégarnies d'un doigt ou d'un pouce attestent cependant que, si la chasse a des délices, elle offre aussi des dangers. Par une coïncidence remarquable, les accidents de ce genre sont toujours arrivés le dimanche ou un jour de fête d'obligation<sup>7</sup>. »

### **La faune en péril**

Comme un peu partout au Québec, la chasse tombe vite dans l'abus. Une fâcheuse habitude du Gaspésien, signalée par plusieurs, est de tirer du fusil sur tout ce qui bouge et sur tout ce qui vole.

Le caribou, pourtant en abondance en Gaspésie, sera victime avec les années d'une chasse à outrance menant à son élimination. Il faudra attendre jusqu'en 1949 pour que la chasse au caribou soit bannie au sud du Saint-Laurent. En 1868, le journal *Le Canadien* nous apprend que « les caribous abondent cet hiver à Gaspé », ajoutant qu'on en voit « fréquemment près des habitations et un parti de chasseurs a abattu récemment 12 de ces animaux<sup>8</sup>. »

Mais déjà en 1856, on remarque les conséquences des abus de la chasse. « Il n'y avait en 1856 aucun orignal ni caribou dans la région (Gaspé-Nord), bien que les vieillards affirmaient que ce gibier était en grande abondance avant cette période. Un nonagénaire que l'on nommait le père Langlois, prédisait cependant que les originaux et les caribous reviendraient encore. [...] Ce vieillard me raconta que dans le temps où l'original était en abondance dans la région on n'y voyait aucun porc-épic. Il concluait en disant : “ Le porc-épic s'en ira et l'original reviendra ”<sup>9</sup>. »

### Les dix Commandements du Chasseur

En 1887, un auteur se moque des chasseurs en publiant « Les dix Commandements du Chasseur<sup>10</sup> » (Extraits)

- *Sans rechigner tu sauteras,  
De ton lit matinalement. [...]*
- *Beaucoup de chasseurs tu verras,  
Mais de gibier aucunement.*
- *L'œuvre de mort n'accompliras,  
Que dans tes rêves seulement. [...]*
- *Vers huit heures tu rentreras,  
Anéanti complètement.*
- *Et ne rapportant dans tes bras,  
Qu'un moineau mort d'isolement.*

L'exploitation forestière avec ses camps forestiers et l'ouverture de l'arrière-pays gaspésien à la colonisation rendent la forêt davantage accessible aux chasseurs. Il n'est pas rare qu'on approvisionne les camps forestiers de viande d'original et de chevreuil. La présence accrue ces chasseurs aura des conséquences graves sur la faune sauvage qui diminue dramatiquement, ce qui incite le gouvernement à mettre en place des mesures de conservation. Il instaure dans les années 1880 un régime de clubs privés de chasse et de pêche. Dans l'acte d'incorporation du Ristigouche Salmon Club, en 1880, on indique que son but est de procurer à ses membres, tous des Américains de New York, « la récréation par l'exercice de la pêche et de la chasse. » Son territoire comprend « une étendue de terre sur les rivières Ristigouche et Matapédia [...]»<sup>11</sup> Ces clubs ont des obligations à respecter touchant la conservation de la faune par un système de gardiennage.

À cette époque, la chasse sportive se développe grâce au développement du chemin de fer qui ouvre les territoires de chasse aux *sportsmen*. Le gouvernement provincial structure cette activité qui devient un produit d'appel notamment auprès des Américains. Des hôteliers en font la promotion touristique dont l'hôtel Restigouche à Matapédia et l'hôtel Baker à Gaspé. Les Américains seront des adeptes de la chasse à l'ours en Gaspésie. D'ailleurs, trois d'entre eux, trouvant la mort dans la forêt gaspésienne en 1954, seront à l'origine de la célèbre Affaire Coffin.

Pour contrer la pression exercée sur la faune, le gouvernement instaurera d'autres mesures, dont la mise en place de réserves et de parcs.

### **Conservation et éducation**

- 1883 : mise sur pied du Service de chasse et de pêche.
- 1905 : création de la Réserve forestière de la Gaspésie, la première au Québec.
- 1937 : création du Parc de la Gaspésie, le premier parc de conservation intégrale au Québec.
- 1940 : le permis de chasse et de pêche devient obligatoire pour tous.
- 1945 : implantation de la Réserve faunique de la Rivière-Petite-Cascapédia, la première au Québec.
- 1946 : création de la Fédération des Associations de Chasse et Pêche.
- 1962 : création de la Réserve faunique de Matane. Autres réserves : Causapscal (1964); Port-Daniel (1965); Baillargeon (1967); Cap-Chat (1968); Rivière Sainte-Anne (1969); Baldwin (1971); Dunière (1972).
- 1978 : abolition des clubs privés de chasse et de pêche et création des Zones d'exploitation contrôlées (ZEC).

### **Chasse utilitaire ou braconnage**

La présence de clubs privés de chasse encourage le braconnage qui, à une certaine époque, se pratique à grande échelle. Parfois, les boucheries domestiques d'automne ne permettant pas de passer l'hiver, on s'adonne à la chasse utilitaire et, en termes moins polis, au braconnage de l'orignal et du chevreuil.

(encadré)

#### **Braconnage à Saint-Maurice-de-l'Échouerie**

« On partait ainsi de bonne heure le matin afin de se rendre au rendez-vous fixé [...] afin de dénicher les ravages [...] et les traces laissées dans la neige. Dès qu'on l'avait déniché, on partait immédiatement à la poursuite de l'animal traqué. [...] Et une fois la bête abattue, on se chargeait de le « plemer » (pleumer, enlever la peau) et de l'éventrer. On entassait les quartiers sur les traînes et l'on reprenait alors le chemin du retour, en ayant soin de regagner le village de nuit, pour éviter de se faire prendre par les gardes-chasses<sup>12</sup>. »

En 1935, à Saint-Maurice-de-l'Échouerie, un chasseur braconnier qui est reconnu coupable doit payer une amende de 2 \$ et se voit saisir son fusil et la viande braconnée.

Ceux qui chassent le long des rivières comme la Bonaventure savent tirer profit de leur connaissance de la rivière et de l'utilité du canot. « Un voyage de chasse à l'orignal durait une dizaine de jours dont presque la moitié était passée dans le canot. [...] Si le canot était utile pour monter le matériel, il devenait indispensable pour rapporter le produit de la chasse. Il n'était pas rare que les chasseurs tuent deux orignaux. Dans ce cas, ils désossaient l'animal pour alléger la charge. [...] Certains autres braconniers utilisent le canot pour transporter l'orignal ou le chevreuil qu'ils tuent pendant l'été. Il leur est ainsi plus facile de tromper la vigilance des gardiens qui, eux, circulent surtout en véhicule motorisé<sup>13</sup>. »

### **Un métier ingrat**

Le métier de garde-chasse, aujourd'hui agent de la faune, est ingrat. Dans de petits milieux où tout le monde se connaît, il doit sévir au risque de subir des représailles de toutes sortes. Au siècle dernier, plusieurs exercent ce travail sur une base bénévole. « Métier d'une grande solitude, à pied et en raquettes plus souvent

qu'autrement, sans ressource et sans moyen, le garde-chasse et pêche du début du siècle (20<sup>e</sup> siècle) fait figure de parent pauvre dans l'organisation de la chasse et de la pêche<sup>14</sup>.»

### Gardes-chasse et gardes-pêche, 1908<sup>15</sup>

Nom	Entrée en fonction	Résidence	Salaire
<i>Comté de Bonaventure</i>			
Percy Baker	Juin 1900	Matapédia	Aucun
Alfred Boissonneau	Mai 1908	New Richmond	50 \$
Sam Cormier	Avril 1905	Maria	50 \$
James Dea	Mai 1908	Port-Daniel	50 \$
Edmond Dea	Août 1905	Port-Daniel	Aucun
Alfred Downs	Juillet 1898	Matapédia	Aucun
John Gillis	Septembre 1898	Matapédia	Aucun
Adam Haley	Juillet 1898	Matapédia	Aucun
Dan Lawlor	Juillet 1898	Matapédia	Aucun
Jos Nadeau	Juin 1906	Nouvelle	Aucun
John-P. Prat	Juillet 1898	Flat Lands	Aucun
Daniel Prentice	Août 1899	Matapédia	Aucun
<i>Comté de Gaspé</i>			
Timothée Auclair	Avril 1905	Rivière-à-Claude	50 \$
Kenneth Coffin	Décembre 1899	Mont-Louis	Aucun
Cléophas Lemieux	Janvier 1898	Mont-Louis	50 \$
Jos Patterson	Décembre 1899	Mont-Louis	Aucun
Jos Simoneau	Septembre 1905	Percé	50 \$

Pendant longtemps, la chasse aura été une activité de subsistance, complémentaire à l'agriculture et à la pêche. Dans les années 1960 et 1970, l'accès à une civilisation du loisir et l'abolition des clubs privés ouvrent la porte à une démocratisation de la chasse sportive. Chaque village se dote de son Association de chasseurs et chaque famille a ses adeptes de la chasse.

De nos jours, la chasse sportive à l'original et au chevreuil est devenue pour certains une passion voire une véritable religion. On s'y prépare dès l'été et le temps de la chasse (octobre et novembre) **a été sacralisé**. Pas question d'aller en forêt durant cette période si on ne s'adonne pas à la chasse. On dirait que la vie s'arrête. Toute la Gaspésie semble vivre au rythme de la chasse : les hommes envahissent la forêt et des femmes – ces « veuves de chasse » – en profitent pour se rencontrer. ♦

Merci de leur collaboration à Yolande Boudreau, Louise Cyr, Pierre Cyr, Martin Dorais, Louis Lacroix, Mario Leclerc, Suzanne Taché-Leblanc, Roger Lefebvre, Michel Poirier, Paquerette Poirier.

### Notes

1. Chrestien Le Clercq, *Nouvelle relation de la Gaspésie*, Paris, Amable Auroy, 1691, p. 470.
2. Michel Bideaux, *Jacques Cartier. Relations*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986, 504 p. ([Coll. : « Bibliothèque du Nouveau Monde »](#)), p. 110-112.
3. Le Clercq, *op.cit.*, p. 52-53.

4. *Ibid.*, chapitre XVIII, « De la chaffe des Gafpesiens », p. 470-496.
5. Pierre Nadon, *La Baie du Grand Pabos. Une seigneurie gaspésienne en Nouvelle-France au 18<sup>e</sup> siècle*, Les Recherches ARKHIS/Corporation du Bourg de Pabos, Pabos. 1992, p. 129-132
6. Rapport du lieutenant Frederick Henry Baddeley, cité dans Réginald Day, « La Gaspésie en 1833 », *Gaspésie*, vol. 31, n° 3, (n° 123), septembre 1993, p. 14.
7. Jean-Baptiste-Antoine Ferland, *La Gaspésie*, Québec, A. Côté et cie, 1877, p. 142-144.
8. *Le Canadien*, 12 février 1858, p. 2, cité dans Donald Guay, *La chasse au Québec. Chronologie commentée (1608-1900)*, Québec, Société d'histoire du loisir, 1982, p. 101. (Coll. Temps Libre, vol. 3)
9. Timothée Auclair, « Gaspé-Nord en 1860 », dans *Revue d'Histoire de la Gaspésie*, vol. 1, n° 4, (n° 4), octobre-décembre 1963, p. 182.
10. James McPherson LeMoine, *Chasse et pêche au Canada*, Québec, N.S. Hardy, 1887, p. 151.
11. « Acte pour incorporer le Ristigouche Salmon Club », Statuts de la province de Québec, 1880, chapitre XXXII, cité dans Donald Guay, *op. cit.*, p. 119.
12. Maurice Joncas, *St-Maurice de l'Échouerie : 70 ans d'histoire*, 1985, p. 328.
13. Richard Gauthier, *La présence du canot dans la vie traditionnelle à Bonaventure*, Québec, Université Laval, 1977, p. 105, 107, 114.
14. Paul Lemieux, *C'est arrivé chez-nous. Tourisme, Chasse, Pêche, Loisir. L'histoire d'un ministère dans L'Est du Québec*, ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, 1986, p. 128.
15. *Ibid.*, p. 129-130.

#### Sources

- Jean-Paul DUBÉ, *Histoires de chasse vécues en Gaspésie*, Montmagny, Dallac Éditeur, 1987, 162 p.
- Jean-Marie FALLU, *Une histoire d'appartenance – La Gaspésie*, Québec, Les Éditions GID, 2004, 557 p.
- Paul-Louis MARTIN, *La Chasse au Québec*, Éditions du Boréal, 1990, 416 pages.
- Esdras MINVILLE (sous la direction de), *Pêche et chasse*, Montréal, Éditions Fides, 1946, 580 p.
- Jean PROVENCHER, *Les quatre saisons dans la vallée du Saint-Laurent*, Boréal, 1996, « La chasse et la pêche », p. 540-549.

## La chasse et le piégeage : des activités importantes pour la région

La gestion des ressources fauniques et de leurs habitats est assurée par le gouvernement du Québec par l'entremise de son ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). En région, la Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (DGF-11) a comme mandat d'assurer la conservation et la mise en valeur des espèces fauniques et de ses habitats. État de situation.

### ◆ Martin Dorais

Responsable de la faune terrestre exploitée, MFFP, Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

La mise en valeur par la chasse et le piégeage se traduit notamment par la réalisation de plans de gestion propres à chaque espèce (orignal, cerf de Virginie, ours noir) ou à des groupes d'espèces (animaux à fourrure, petit gibier). Sur la base d'inventaires des populations et de l'analyse des résultats, ces plans de gestion déterminent des orientations et des objectifs de récolte selon les potentiels établis. Des modalités réglementaires de chasse sont alors mises en place et appliquées par les agents de protection de la faune. Un suivi des captures permet ensuite de proposer des ajustements en vue de l'élaboration du plan de gestion suivant. La gestion des activités de chasse s'effectue par zone de chasse et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est située dans la zone de chasse 1.

Certaines espèces sont à déclaration obligatoire comme l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir et le lynx du Canada. L'enregistrement des captures facilite évidemment le suivi des activités de chasse et de piégeage. Pour d'autres espèces, on doit cependant se rabattre sur les déclarations volontaires d'utilisateurs ou les statistiques de vente de fourrure dans le cas du piégeage.

### Les espèces les plus piégées : martre, belette, rat musqué et castor

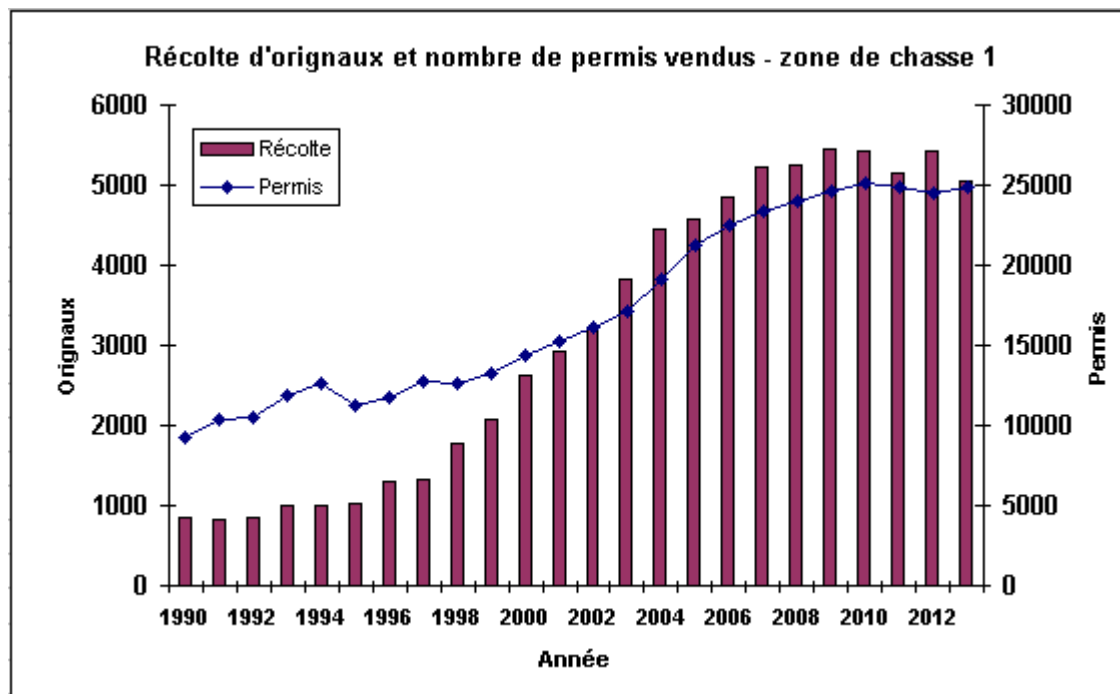
Le piégeage des animaux à fourrure est une activité faunique qui a connu une forte décroissance au cours des dernières décennies dans plusieurs régions du Québec, et la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine n'y échappe pas. Alors que l'on comptait plus de 800 piégeurs dans la région à la fin des années 80, on en recense maintenant moins de 200. On attribue cette situation à la grande fluctuation des prix de la fourrure, mais également à un problème de relève de la clientèle pratiquant cette activité. Au total, on trouve seize espèces d'animaux à fourrure sur le territoire dont quinze font l'objet d'activités de piégeage. Durant la saison 2012-2013, le nombre total de peaux récoltées et enregistrées dans le système provincial de suivi des fourrures pour la péninsule gaspésienne était de 6 978. Cette récolte était composée à 77 % de quatre espèces, soit la martre d'Amérique, le groupe des belettes, le rat musqué et le castor.

### *L'orignal, le roi de la forêt*

La chasse à l'orignal est sans contredit une activité des plus importantes dans la région. Annuellement, on compte maintenant près de 25 000 chasseurs qui fréquentent la région pour une récolte soutenue de plus de 5 000 originiaux.

Cette situation enviable est due principalement à l'application d'une suite de plans de gestion efficaces établissant les problèmes et les solutions depuis le début des années 90. L'exploitation forestière soutenue a

aussi favorisé l'établissement d'un habitat de qualité pour l'espèce car les coupes forestière contribuent à la production de nourriture (brouet : jeunes tiges feuillues) qui augmente la capacité de support de l'habitat de l'orignal en Gaspésie et la productivité de la population. Alors qu'on évaluait la densité à 1 orignal/10 km<sup>2</sup> en 1992, elle est maintenant estimée à près de 10 orignaux/10 km<sup>2</sup> en 2013.



Les activités de chasse à l'orignal ont connu parallèlement une croissance semblable durant la même période. On estime à plus de 25,0 M\$ les retombées économiques de cette chasse annuellement en région. La grande popularité de l'activité génère par contre certains problèmes relatifs à l'appropriation du territoire par certains utilisateurs. En 2009, un comité régional formé de plusieurs partenaires du milieu a proposé plusieurs pistes de solution à cette problématique, et leur mise en œuvre constitue un des objectifs régionaux des prochaines années.

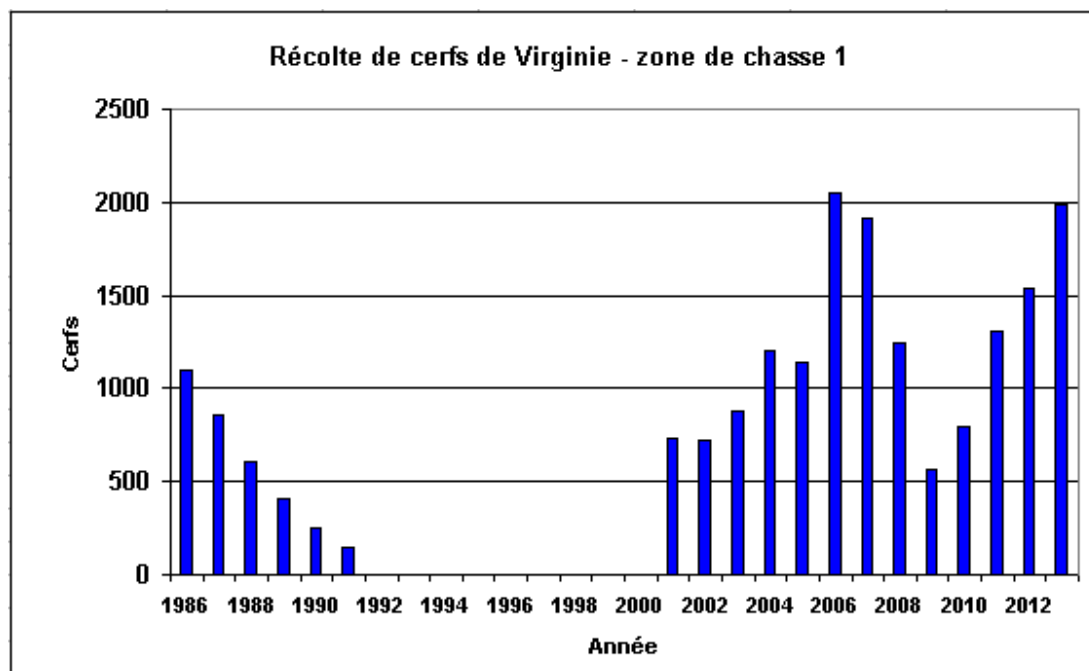
### *Le cerf de Virginie, une espèce mal adaptée à nos hivers*

La population de cerf de Virginie connaît d'importantes fluctuations principalement à cause de la rigueur du climat hivernal. Lors d'hivers rigoureux, le taux de mortalité hivernale peut parfois atteindre plus de 40 %. En plus d'affronter des hivers rigoureux, le cerf subit la prédation par le coyote, ce qui contribue, dans certaines conditions, à accentuer les baisses de population. Cela se répercute directement dans la récolte annuelle de la chasse sportive.

À la fin des années 80, la population de cerf a chuté considérablement en raison d'une suite d'hivers particulièrement rigoureux. La prédation et la dégradation de son habitat par l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette ont également contribué au déclin observé à l'époque. On évaluait alors la population à moins de 1 000 bêtes. Une série de mesures avaient alors été adoptées dont la fermeture de la chasse durant neuf saisons et la création d'un plan de rétablissement grâce à la contribution de divers partenaires régionaux.



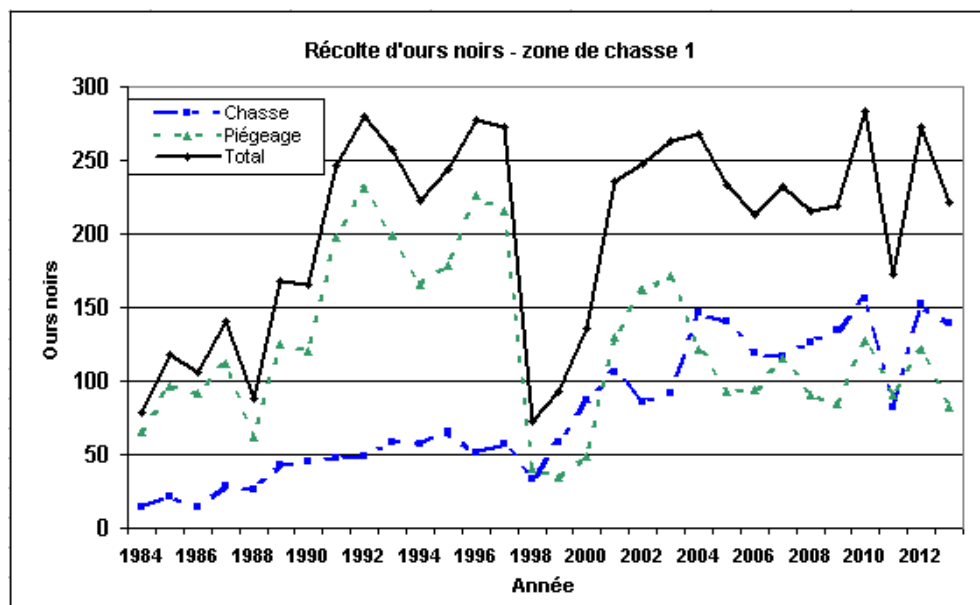
Depuis la réouverture de la chasse sportive en 2001, on constate un redressement de la population comme en témoigne la récolte des dernières années. En 2013, on estimait la population à plus de 10 000 bêtes dont plus de 80 % se trouvent dans la Baie-des-Chaleurs, caractérisée par des hivers moins rigoureux que le reste de la péninsule. On récoltait cette même année plus de 1 800 cerfs dans la zone 1. On estime le nombre de chasseurs à plus de 7 000 annuellement; ceux-ci génèrent des retombées économiques de l'ordre de plus de \$4,0 M par année.



Depuis 1999, le Programme de mise en valeur du cerf de Virginie de la Gaspésie est coordonné par le Ministère en collaboration avec des partenaires régionaux. Dans ce programme, l'aménagement des ravages et le contrôle de la prédation par le coyote sont les axes d'intervention prioritaires. Le contrôle de la prédation se fait par l'entremise d'un réseau de piégeurs qui récoltent plus de 300 coyotes annuellement.

### ***L'ours noir, un double statut***

L'ours noir est une espèce à double statut soit celui de gros gibier et d'animal à fourrure. Par conséquent, il est capturé par les chasseurs et les piégeurs. Cette espèce est considérée comme peu productive et sa gestion nécessite une attention particulière. Par surcroît, le suivi des populations est difficile compte tenu de l'absence de méthodes efficaces pour évaluer les effectifs. Dans les 25 dernières années, la récolte d'ours a connu quelques fluctuations particulièrement autour de 1998 en raison de l'interdiction de la vente de vésicules biliaires et l'imposition de contingents pour le piégeage (figure 3). Alors que la majorité des ours était capturée par des piégeurs avant ces changements, c'est la récolte des chasseurs qui est généralement plus abondante depuis. Aujourd'hui, on estime le nombre de chasseurs d'ours noirs à un peu plus de 800 adeptes annuellement, qui sont à plus de 95 % des chasseurs québécois. La récolte oscille quant à elle autour de 235 ours par année.



### Le petit gibier

La chasse au petit gibier (lièvre d'Amérique, gélinotte huppée et tétaras du Canada) représente une activité très accessible. On estime que plus de 10 000 adeptes la pratiquent annuellement en Gaspésie. Les espèces de petit gibier étant, pour la plupart, très prolifiques, bien que très fluctuantes, leur gestion ne nécessite pas une collecte de renseignements aussi importante que pour le gros gibier. Cependant, en 2000, la Direction de la gestion de la faune de la région a lancé un programme de suivi par l'entremise d'un réseau de chasseurs repères. Cette initiative régionale permet un suivi des tendances annuelles des populations de gélinotte huppée et de tétaras du Canada sur le territoire de la péninsule. Les résultats de 2013 permettent d'estimer une moyenne de 8,3 jours-chasse par chasseur, pour un succès de chasse de 1,58 oiseau/jour-chasse.

(encadré)

#### Le lièvre aux Îles

Aux Îles-de-la-Madeleine, la chasse au lièvre est permise depuis 2002 à la suite de sa réintroduction au milieu des années 90. Le Ministère, en collaboration avec l'Association des pêcheurs et chasseurs sportifs des Îles-de-la-Madeleine, assure également un suivi de cette chasse par l'entremise d'un réseau de chasseurs repères. Les résultats de 2013 démontraient un effort moyen de 5,8 jours-chasse par chasseur, pour un succès de chasse de 0,67 lièvre/jour-chasse.

À la lumière de ces informations, on constate que la chasse et le piégeage constituent des activités importantes dans la région. L'abondance du gibier résulte de l'application de mesures de gestion bien adaptées pour en assurer la pérennité. L'avenir est prometteur, mais plusieurs défis demeurent comme la conservation et la mise en valeur des habitats, la menace des changements climatiques, l'harmonisation des différentes activités et l'appropriation du territoire. Dans le contexte actuel où l'on cherche à optimiser l'exploitation de l'ensemble des ressources, autant fauniques et forestières que minérales, la mise en valeur des espèces fauniques demande une vigilance constante et une collaboration assidue des utilisateurs. ♦

– FIN –